

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 8921

présenté par
M. Corbière

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 64 à 83.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli nous proposons de ne pas appliquer la réforme aux fonctionnaires en catégorie active et super-active (présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles).